

# Guide: Déposer un commentaire au BAPE dans le cadre du projet Stablex

Vous trouverez ci-dessous des indications pour faciliter votre participation au processus du BAPE dans le cadre du Projet de réaménagement de la cellule no 6 au centre de traitement Stablex à Blainville.

**Date limite: 1er juin 2023 à midi**

## ÉTAPES

1. Rendez-vous sur le formulaire du BAPE en ligne:  
<https://formulaires.bape.gouv.qc.ca/index.php/694462?newtest=Y&lang=fr>
2. Complétez le formulaire avec toutes les informations nécessaires.
3. Insérer la totalité de votre avis dans la case Commentaire
  - a. Assurez-vous de ne mettre aucune information de contact dans cette case puisque le document sera rendu public.
  - b. Consultez nos exemples de raisons de s'opposer au projet ci-dessous pour vous inspirer.

## EXEMPLE D'INTRODUCTION POUR VOTRE COMMENTAIRE

Au président, M. Joseph Zayed  
À la commissaire, Me. Linda St-Michel

*Bonjour, je m'appelle (prénom, nom).*

- *Si vous habitez dans la région directement affectée (Blainville, Sainte-Thérèse), mentionnez-le. Si vous faites partie d'une communauté des Premières Nations, mentionnez-le*

*Je suis préoccupé-e par / Je m'oppose au projet d'agrandissement de Stablex pour les raisons suivantes: (Vous pouvez vous inspirer des arguments ci-dessous).*

*(Terminer avec votre signature prénom et nom)*

## RAISONS DE S'OPPOSER AU PROJET DE STABLEX

- **Déchets importés et gestion du site actuel**

Stablex est une compagnie des États-Unis. La proportion de la provenance des déchets qui seront acheminés au site est de 40.6% des États-Unis, 10.8% de l'Ontario et le reste du Québec. Vu la dangerosité et l'importance de maintenir les installations étanches sur du très long terme, le Québec devrait refuser d'assurer la gestion d'autres déchets que les siens.

Les recommandations du BAPE de 1982 pour une surveillance rapprochée du ministère de l'Environnement n'ont pas été suivies. Encore aujourd'hui, nous devons nous fier aux résultats des auto-évaluations de la multinationale états-unienne uniquement, entre autres pour le suivi de la qualité des eaux.

- **Risque de contamination des eaux de surface**

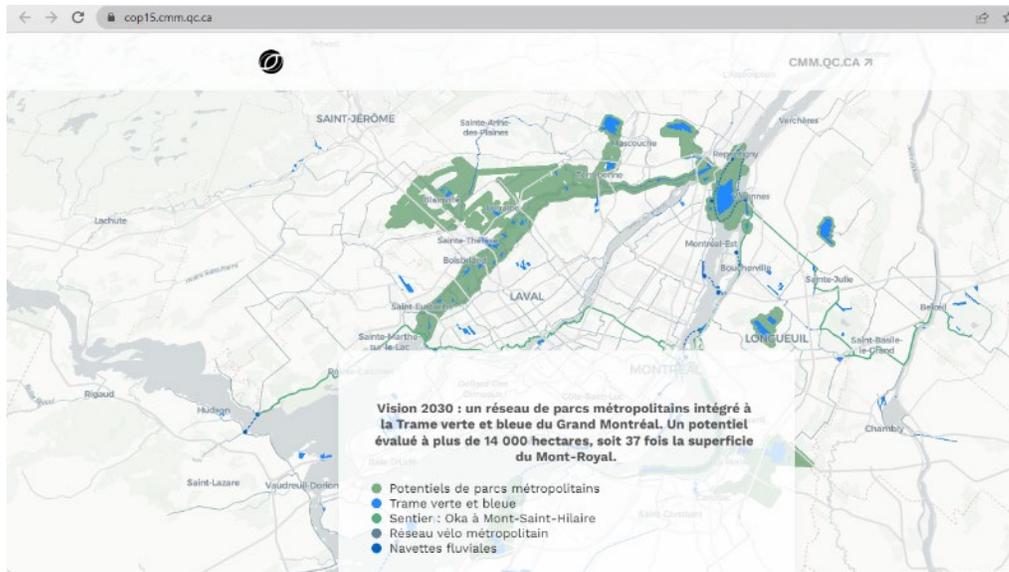
Nous devons appliquer le principe de précaution afin de protéger l'eau de surface car la rivière des Mille Îles est une source d'eau potable pour plusieurs municipalités: Sainte-Thérèse, Blainville, Boisbriand et Mirabel (secteurs de Saint-Janvier et Domaine-Vert Nord et Sud). Au total, c'est une population de près de 120 000 habitants qui est desservie par une seule des deux stations municipales de prélèvements d'eau potable.

- **Perte importante de milieux humides et de biodiversité**

L'établissement de cette cellule étanche étouffera la surface de la tourbière, un site humide faiblement perturbé compris dans le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).

Ce projet va à l'encontre des objectifs de conservation adoptés par la CMM et inscrits dans le **Plan métropolitain d'aménagement et de développement** et s'insère mal dans le **projet Vision 2030**.

La CMM a fait preuve de courage politique au printemps dernier en adoptant un règlement de contrôle intérimaire (RCI-2022-96) sur le territoire du Grand Montréal, dans le but d'atteindre les cibles de 30% de conservation et de 30% de restauration pour 2030, tel que définies lors la COP15 tenu à Montréal en décembre dernier. Chaque municipalité de la CMM est tenue de faire sa part pour l'atteinte de ces cibles et il s'avère qu'environ la moitié de la superficie de la 6e cellule projetée est inclus dans le règlement de contrôle intérimaire. Il s'agit ici de réitérer l'importance capitale de protéger les milieux naturels d'intérêt métropolitain dont l'écosystème que Stablex entend détruire pour construire la nouvelle cellule, fait partie. Chaque hectare de milieu naturel détruit affecte considérablement l'atteinte des cibles de protection de 30% du territoire du Grand Montréal. *À noter que vous ne pouvez insérer les cartes et images dans votre commentaire, elles sont à titre indicatif seulement.*



Des sommes importantes de 180 millions viennent juste d'être annoncées par le Gouvernement du Québec pour la création, en concertation de 10 municipalités, de 42 km de berges protégées le long de la Rivière des Milles Isles. Le site de Stablex est à moins de 6 km de ce projet et en amont du réseau hydrographique. Pour en savoir plus sur l'importance biologique à préserver: <https://www.parc-mille-iles.qc.ca/coin-biologistes/>

- **Incompatibilité avec le développement de Blainville**

Le contexte du marché de l'emploi entre 1982 et 2023 de la ville de Blainville a complètement changé. La pertinence, en 1980, de créer des emplois, n'y est plus aujourd'hui alors que nous sommes en pénurie de main d'œuvre.

L'occupation du territoire dans ce quartier est également très différente, plusieurs nouveaux quartiers résidentiels sont à proximité du site visé. La ville de Blainville a misé, depuis plusieurs années, sur le développement résidentiel et non sur un quartier industriel. Les cartes ci-dessous présentent l'emplacement du site et des nouveaux quartiers résidentiels.



Les activités de Stablex ont lieu directement dans le Plan Bouchard. Ce lieu est défini par la Ville de Blainville ainsi:

“ Le circuit de 3,25 km, aménagé en partie sur des passerelles au sein d'un riche milieu naturel, permet d'en apprendre davantage sur l'histoire de ce site qui fut à l'origine de la création de Blainville. Ce boisé, d'une superficie de près de 40 hectares et en grande partie marécageux, présente une flore et une faune diversifiées ainsi que des vestiges de ce qui fut, durant la Seconde Guerre mondiale, une usine de remplissage de munitions.

Afin de protéger cet espace naturel et ses utilisateurs, voici quelques règles à respecter :

Il est **PERMIS**, uniquement dans les sentiers, de :

- Circuler à pied
- Pratiquer la raquette
- Pratiquer le ski de fond
- Promener son chien, mais il doit être en laisse et ses excréments doivent être ramassés par le propriétaire du chien

Il est **INTERDIT** en tout temps de :

- Circuler avec un véhicule tout-terrain (quatre roues et motocross)
- Cueillir les végétaux ou endommager les arbres ou les arbustes
- Faire un feu
- Jeter des déchets
- Circuler à motoneige

Le boisé du Plan Bouchard est accessible par la rue de l'Andalou, à l'angle du boulevard Céloron (stationnement au [Parc équestre](#))”

L'établissement de la cellule 6 fermerait de façon irréversible toute possibilité d'augmenter les aménagements en lien avec l'actuel parcours du Boisé Bouchard et également des avantages écosystémiques de la présence de ce milieu naturel en zone urbaine.

- **Impacts et perturbations pour les résidents locaux**

Les activités du projet sont localisées à une distance minimale de 1,1 km des résidences dans les quartiers *Les boisés du Parc équestre* et *Les sentiers du Maréchal*.

Le projet marquera une perte des bienfaits écosystémiques liés à la présence de la tourbière tel la recharge et filtration de l'eau souterraine, rétention d'eau pendant les crues printanières, maintien de la biodiversité et combat les îlots de chaleur des quartiers urbains environnants.

Un grand risque de dépréciation des résidences en proximité du site d'enfouissement est lié au projet.

- **Risque pour la sécurité publique**

La direction du ministère de l'Environnement affirmait à la Commission que la durée de vie des déchets était de 200 à 300 ans et même de 500 à 700 ans selon certains tests de laboratoire! Avec ce projet, nous imposons une énorme responsabilité à nos générations futures de maintenir ce site, avec tous les risques que ça implique.

## **ANNEXE - Plus d'information sur le projet de cellule 6 et sur Stablex**

Vous pouvez trouver, ci-dessous, davantage de raisons de s'opposer au projet dont vous pouvez vous inspirer pour votre commentaire.

- Déjà en 1982, lors de l'évaluation du projet initial de Stablex, les citoyens-es se sont opposés unanimement au projet industriel lors des audiences du BAPE. Malgré une importante pétition et mobilisation citoyenne, le gouvernement est allé de l'avant.
- Les *Recommandations* du BAPE de 1982 pour une surveillance rapprochée du ministère de l'Environnement n'ont pas été suivies. On doit aujourd'hui se fier aux résultats des auto-évaluations de la multinationale *Américaine US Ecology* uniquement.
- Les déclarations stipulent que c'est un réaménagement de la cellules 6 mais les activités décrites s'apparentent plus à de **l'expansion du site d'enfouissement en vue d'augmenter les volumes** de déchets importés.
- L'exportation américaine de déchets industriels dangereux est, avec Stablex, un fait au Québec, pourtant, de son côté, le Canada est en processus d'en interdire l'exportation.
- Les producteurs de déchets dangereux sont responsables de leurs déchets et des conséquences entourant les pertes et dommages aux communautés et à l'environnement sauf s'ils proviennent d'un autre pays. Dans ce cas-ci, Stablex sera le seul responsable et dans le cas où Stablex abandonne son site, **l'État devra assurer la gestion de ce site à perpétuité** sans recours aux producteurs de déchets américains.
- Lors de la 1ere phase de consultations publiques, lorsque la question a été posée à la direction du ministère de l'Environnement, le cafouillage sur le pourcentage de déchets québécois et la réglementation des gouvernements sur l'importation américaine a été tel qu'il est devenu un des motifs pour réclamer du BAPE, une enquête et une expertise indépendante à ce sujet.
- Le procédé *SealOSafe* développé par l'entreprise ne semble plus utilisé nulle part sur de vastes sites d'enfouissement accueillant une multiplicité de caractéristiques de déchets.
- Les opérations de Stablex Blainville ne semblent pas basées sur une caractérisation précise des déchets et on sait que le procédé est inefficace pour les composants organiques.
- Il manque de transparence sur les suivis des polluants reçus par Stablex depuis 2020. Il serait également pertinent de savoir si un tri est fait lors de l'arrivée des déchets et si un refus d'enfouir des composantes inadéquates au site est appliqué.

- Sans caractérisation adéquate des déchets, dans un contexte d'application uniforme du procédé, le risque d'un fort pourcentage de déchets non-adéquatement solidifiés est très élevé.
- Le système des membranes et des mécanismes de captation des eaux de surface et du lixiviat (jus de poubelle) qui filtrent à travers les composés solidifiés est défaillant; il ne permet pas une surveillance en continu de l'efficacité du procédé. De plus, déposé récemment au BAPE, la garantie du fabricant de géomembranes **se révèle n'être que de 5 ans** ! Et ce alors que la direction du ministère de l'Environnement affirmait à la Commission que la durée de vie des déchets était de 200 à 300 ans et même de 500 à 700 ans selon certains tests de laboratoire.
- Des membranes des cellules déjà présentes sont dans un état douteux, endommagées. L'information manque quant à savoir si elles ont été changées, si elles sont toujours étanches et si l'entreprise a prévu de faire l'entretien de son site.
- Il n'y a aucune donnée sur le pompage du volume de lixiviat dans les cellules, ce système optimisé pourrait devenir un indicateur de l'efficacité du procédé de solidification et de l'étanchéité des cellules.

### **Risques d'instabilité du sol sous le site et des écoulements d'eau**

- Le choix de Blainville, et les caractéristiques physiques de l'argile des tourbières sont les bases de l'utilisation du procédé *Seal/OSafe* de Stablex; mais deviennent également la faiblesse du projet. Les couches d'argile de fonds garantissant l'étanchéité à long terme des cellules, ces mêmes couches ont de fortes chances de s'avérer inefficaces, car l'argile conduit l'humidité par capillarité et donc l'eau contaminée du site vers les eaux souterraines.
- Les caractéristiques physiques de l'argile ne permettent pas de supporter d'imposants monticules de déchets solidifiés et un lanceur d'alerte affiché, un ex-contracteur depuis le début de Stablex, questionne catégoriquement la capacité de l'argile à recevoir le poids de la cellule 6 ainsi que l'absence de toute expertise indépendante sur cette question.
- Le procédé par cellules étanchéifiées, malgré l'argile déposée sur les cellules, accélère le drainage dans les rivières, les crues des eaux et le lessivage des dépôts de surface dans les ruisseaux vers le fleuve. On peut s'attendre à un accroissement du ruissellement des eaux de surface donc des crues d'eau subites dans les municipalités avoisinantes du site.
- Accidents de travail et dossier CNESST de l'entreprise.
- Autre motif pour une enquête et expertise, indépendantes du ministère de l'Environnement, par le BAPE : une autorisation du procédé SealOSafe par le ministère de l'Environnement « sans étude hydrogéologique approfondie et sans analyse comparative rigoureuse des divers procédés de traitement des déchets industriels » - Extrait des conclusions du Rapport d'enquête du BAPE Stablex 1981